

COMMUNIQUÉ DES FÉDÉRATIONS

CGT-UNSA-CFDT

A l'issue de chaque élection professionnelle CE/DP, dans l'entreprise, les fédérations syndicales reconnues au statut se réunissent afin de déterminer, dans le cadre d'un accord, les responsabilités qu'exerceront leurs représentants au sein des différentes instances CE, CCE, CHSCT, sur la base du résultat des élections. Il en est ainsi depuis 1983, date de mise en place des CE à la SNCF.

L'objectif de cet accord étant d'assurer la gestion des CE-CCE et l'activité des CHSCT dans l'intérêt des cheminots et dans le respect des choix exprimés lors des élections.

Cette démarche a porté ses fruits tout au long de ces dernières années, il convient donc de la poursuivre dans les conditions nouvelles issues de la loi sur la représentativité syndicale.

En effet, une nouvelle loi a vu le jour en août 2008 et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009. Désormais, seules les organisations syndicales ayant obtenu 10% à l'élection CE sont représentatives nationalement et reconnues, à ce titre, au statut.

Seules CGT, UNSA, SUD, CFDT ont atteint ce seuil et sont donc désormais représentatives nationalement au statut.

C'est dans ce nouveau contexte que ces quatre fédérations ont à exercer leurs responsabilités.

Une première réunion a eu lieu ce 07 avril, pour examiner, dans ces nouvelles conditions, la répartition des responsabilités au sein des CE-CCE-CHSCT (SUD s'est excusée). La mise en place des CE devant avoir lieu courant avril 2009, nous avons CGT, UNSA, CFDT, tout de même tenu cette interfédérale.

Dans le cadre de cette réunion, dont nous informons SUD du contenu, nous avons échangé nos points de vue.

Nous entendons respecter la loi et l'esprit de la loi.

Ainsi, l'accord devra permettre aux quatre organisations syndicales représentatives nationalement de participer à la vie et gestion du CCE à hauteur de leur représentativité.

Concernant les CE régionaux, les Fédérations CGT, UNSA et CFDT proposent, afin de respecter le vote des cheminots, d'élargir dans les bureaux et commissions de certains CE, comme Paris Nord et Strasbourg, la présence aux autres organisations (FO-CFTC).

Dans le même souci de démocratie, elles proposent que les organisations syndicales soient représentées dans les CHSCT proportionnellement aux résultats des élections CE/DP.

Les Fédérations CGT, UNSA, CFDT, se rencontreront à nouveau le mardi 14 avril pour poursuivre leur échange sur cet accord.

Elles invitent, à nouveau, la Fédération SUD Rail en souhaitant vivement que cette dernière puisse y participer.

Paris, le 08 Avril 2009